



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Assemblée régulière avec public restreint,  
Lundi le 3 août 2020 à 20h00,  
À la salle communautaire

Le conseil municipal tiendra sa prochaine Assemblée régulière avec public restreint, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2020-049 émis le 4 juillet 2020.

- ❖ La capacité maximale de personnes du public pouvant assister à la séance est limitée à 28;
- ❖ aucune réservation à l'avance n'est possible;
- ❖ l'accès à la salle sera disponible à partir de 19h45;
- ❖ le port du couvre-visage est obligatoire.

Un ordre du jour proposé est disponible sur le site web de la Municipalité.

Il vous est possible de nous soumettre à l'avance toutes questions ou commentaires afin que nous le transmettions aux membres du conseil municipal; veuillez le faire par courriel à [urbanisme@brebeuf.ca](mailto:urbanisme@brebeuf.ca) ou par téléphone au 819-425-9833 #5300, au plus tard le lundi 3 août 2020 à 16h.

La séance sera enregistrée et ensuite publicisée dans les meilleurs délais sur notre site web.

Donné à Brébeuf, ce 31 juillet 2020

  
Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière